

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2026/252

Objet : Mise en place d'une règle de stationnement

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPE,
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route,
Vu, le code pénal,
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu, la demande de la Société **PRODUCO** en date du **27/07/2026**,
Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, les travaux de pose de panneaux point incendie – 15 Chemin du Halage à (59184) SAINGHIN-en-WEPPE, par la société PRODUCO, 8 Bis Chemin Saint Roch (62710) COURRIERES, il y a lieu de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules au droit des travaux sur 20 ml de part et d'autre du chantier. **Cette mesure prendra effet à partir du 17 août 2026 et pour une durée de 30 jours.**

Article 2 : Le chantier en cours devra être, chaque soir et week-end, protégé et signalé par des panneaux de signalisation aux normes en vigueur et de ne pas gêner la circulation des piétons.

Article 3 : Une pré-signalisation, la signalisation d'interdiction seront installées par la Société **PRODUCO**.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront punies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : La directrice générale des services, la commandante de la brigade de la gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

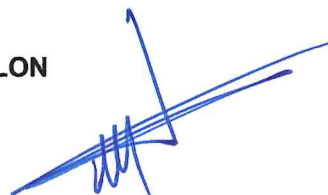
- M. le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
- M. le Directeur de la Société PRODUCO,
- Mme la commandante de la brigade de gendarmerie de La Bassée,
- La Police Municipale,
- Aux archives municipales.



Fait à SAINGHIN-en-WEPPE, le 28 juillet 2026

Le Maire

Matthieu CORBILLON



A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.